



COMPTE-RENDU DE LA CLC DE LA DGT DU 10 MARS 2023

Direction : Pierre RAMAIN ; Annaïck LAURENT ; Nathalie VAYSSE ; Cynthia METRAL

BRHAG : Carine DELPY ; Véronique VERBIE-DUFAY

CGT : Yohan ROBINOT ; Eric LACAVALERIE ; Olivier GALLIGARI

1. Réorganisation de la sous-direction DS

La sous-direction a été réorganisée de façon participative avec les agents en décembre /janvier. 4 groupes de travail, un par thématique, avec agent et hiérarchie. Une restitution a été faite aux équipes le 09 mars :

- Répartition entre 3 bureaux : DS 1 ; DS 2 ; DS 3
- Maintien du périmètre de RT2
- Stabilisation des portefeuilles des agents
- Création de 4 ETP !
- La nouvelle organisation sera mise en œuvre dès que la chefferie de bureau de DS2 sera recrutée -> point d'attention sur les profils et les candidatures pour les créations de poste et pour le remplacement de personnes à RT4.

2. Déménagement

La date envisagée du déménagement est juin 2024. Pour la DGT, notre implantation sur le site de DUQUENNE se fera après toutes les autres directions. Dans ce contexte de « densification », la direction rappelle la règle de l'égalité en superficie allouée aux directions, entrantes et installées.

Nous devrions être répartis sur 2 étages: R+4 et R+5 environ 8 m2 par personne (8,48 précisément !)

2000 m2 à répartir entre 237 ou 251 agents, ce n'est pas très clair.

La CGT réaffirme que la densification avec plusieurs personnes par bureau pose problème et rappelle l'opposition des organisations syndicales à cette notion qui conduit à une dégradation des conditions de travail pouvant conduire à une désagrégation des équipes (tensions sur site, fuite par le télétravail etc.)

CGT : Suite au départ en retraite de Frédéric TEZE, quelle organisation sur le suivi du déménagement et de l'archivage ?

Réponse : Carine DELPY et Amélie BAUDOUIIN reprennent la coordination interne sur le sujet avec recalage tant dans des dialogues professionnels que dans le dialogue social.

Un rétroplanning plus précis nous sera transmis en juin ou septembre pour se positionner sur les travaux de microzoning.

L'archivage reste une problématique forte. Le mobilier actuel ne sera pas réutilisable sur le nouveau site. Un travail sera mené avec la DFAS sur le sujet.

CGT : Est-il possible d'avoir le ratio superficie/agents actuellement sur Mirabeau ? Demande déjà faite par les organisations syndicales lors de précédentes CLC en 2022.

Réponse : Les situations entre Mirabeau et Duquesne ne sont pas comparables mais les données chiffrées seront communiquées.

3. RIE

Un nouveau prestataire, "Popote" du Groupe COMPASS arrive le 3 avril. Les plats ne seront plus préparés dans la cuisine sur place mais dans une centrale pour être transportés et réchauffés sur place.

Les tarifs devraient augmenter sans qu'on sache précisément dans quelle mesure. Un échange est actuellement en cours avec la DRH pour que la prise en charge de l'administration soit relevée.

La cafétéria va rouvrir et les prestations café/viennoiseries pour les réunions seront maintenues mais à partir de fin avril.

4. PEGASE - WIKI'T/SUIT

L'utilisation de Pégase reste à caler sur les lecture/écriture, avant de lancer un chantier d'expérimentation dont le périmètre et le lancement restent à définir. Il

y aura une formation des secrétariats pour présenter la nouvelle version de l'outil. L'objectif est de sécuriser la transmission de document.

Concernant WIKI'T/SUIT : La dernière vague du lot 1 SUIT sera déployée d'ici la fin du mois de mars (27 mars) pour couvrir l'ensemble des UC généralistes. Le lot 2 sera installé en août 2023 pour compléter le déploiement sur les autres niveaux du SIT (UC sectorielle, régions, national). Une présentation est planifiée en avril à la DGT, avant une formation en juin.

Le lot 3 sera déployé en 2024 avec des liens vers plus d'applicatifs.

5. Question CGT sur la 2ème journée de télétravail pour les secrétaires : quelle est la position de la Direction ?

Le GT secrétariat a conduit des travaux pour définir les tâches télétravaillables, l'élaboration et la validation de documents. La direction attend la fin de ces travaux pour prendre une position.

6. Badgeuse Temptation

L'ensemble des directions des ministères sociaux vont basculer vers un outil unique de gestion des temps : RenoïRH (cf. mail du BRHAG du 21 février). Le basculement se fera le 3 avril.

Sur la prise en main, il est nécessaire de disposer d'un pas à pas qui n'est pas livré aujourd'hui par la DRH.

La badgeuse ne fonctionnera plus à partir du 20 mars et les agents devront badger sur leur poste informatique à compter du 3 avril. Concernant le temps entre l'arrivée dans les locaux de la DGT et l'arrivée sur le poste, il nous a été répondu qu'il ne devrait pas être comptabilisé !! (position de la DRH exprimée en CSA).

Le BRHAG a constitué des archives de Temptation pour vérifier qu'il n'y aura pas d'écarts une fois RenoïRH activé. Nous vous conseillons toutefois d'être vigilants et de constituer vos propres archives (par exemple par une capture d'écran). Concernant la période entre le 20 mars et le 3 avril, nous vous recommandons de noter vos horaires de travail afin de faire valoir, le cas échéant, le dépassement de vos heures de travail.

L'accès à RenoïRH par téléphone est aujourd'hui techniquement impossible. La DRH réfléchit à développer un tel outil.

La CGT souligne la complexité de l'utilisation de RenoïRH pour les formations et espère que ce ne sera pas le cas aussi pour le temps de travail !

Nous soulignons également l'impact négatif sur la vie personnelle des agents qu'engendre la nécessité de programmer ses absences à cause de la « zone blanche » sans saisie possible.

Par ailleurs, qu'en est-il de la prise en compte des situations de handicaps (mobilité réduite, reconnaissance vocale pour les déficients visuels) ? Se pose la question de la synthèse vocale dans RenoïRH qui sera un des sujets évoqués par le BRHAG lors de son rendez-vous avec la DFAS le lundi 13 mars.

7. Question CGT : Conditions de travail au sein de CT

La CGT demande la tenue d'une prochaine réunion sur les conditions de travail à CT après communication du rapport établi par le médecin de prévention et communiqué au CHSCT.

La direction nous répond qu'elle ne dispose pas de ce rapport !! Elle précise que des travaux ont été entrepris au sein de la sous-direction, des recrutements ont été effectués -> raisons de plus pour faire cette réunion, à l'éclairage du diagnostic des sachants !

Les élus CGT s'étonnent que la direction, dans le cadre de son obligation d'évaluation des risques, n'ait pas pris connaissance de ce rapport.

Vos représentants CGT à la CLC :

Eric Lacavalerie

Yohan Robinot

Olivier Galligari